

- ⊕ Mot du président
 - ⊕ Assemblée générale – Élections au Conseil exécutif
-

⊕ **Mot du président**

Comme le prévoient nos statuts et règlements, vous recevrez très prochainement un avis de convocation pour une assemblée générale de votre association, le 17 juin prochain, 17h. Lors de cette rencontre, vous aurez notamment à désigner par vote les membres qui auront choisi de se présenter sur les différents postes vacants du Conseil exécutif de l'ACM.

Vous trouverez ci-après une liste commentée des postes disponibles à l'exécutif. Pour votre gouverne, tous les postes de l'exécutif sont renouvelés aux deux ans par voie d'élection ou par acclamation; à défaut de candidats, les membres élus de l'exécutif peuvent approcher des membres pour leur offrir un poste ou encore cumuler des fonctions. Tout membre cotisant de l'ACM peut manifester son intérêt pour un poste vacant, pour autant qu'il complète le formulaire joint à ce communiqué et qu'il le transmette à un membre de l'exécutif au plus tard 48 heures avant l'assemblée générale. Aussi, les membres sortants de l'exécutif peuvent se représenter pour un autre mandat; il n'y a pas de limite quant au nombre de mandats consécutifs.

Notre objectif est simple : nous souhaitons que tous les postes à l'exécutif 2014-2015 de votre association soient comblés. La participation à l'exécutif requiert quelques heures de votre temps, une fois par mois, de même que l'exécution de mandats variant selon la nature du poste occupé. Aussi, en septembre, les membres de l'exécutif se réunissent en session d'étude de deux jours, à l'extérieur de Montréal, afin d'élaborer le plan d'action de l'ACM pour l'année. Lorsque l'exécutif est complet, nous optimisons notre emploi du temps et nous assumons plus efficacement nos obligations envers nos membres, d'où la grande importance de votre engagement!

Pensez-y, parlez-en aux membres actuels de votre exécutif... vous constaterez que l'expérience de représentation au sein de votre exécutif vaut amplement les quelques heures qu'elles vous soutireront.

Et pour ceux qui ne souhaitent pas se joindre à notre exécutif, je vous rappelle que nos assemblées générales sont une occasion d'échanger avec vos collègues sur la vie de votre association et sur les dossiers qu'elle doit affronter. Vous comprendrez donc qu'on souhaite votre présence en grand nombre, reflet de la vigueur de votre asso!

⊕ **Assemblée générale – élections au Conseil exécutif**

Les postes suivants devront être comblés :

Poste	Élu(e) sortant(e)	Commentaire
Vice-présidence aux relations professionnelles	Ginette Allie	Mandat de deux (2) ans. Comme Mme Allie prendra sa retraite incessamment, le poste doit être comblé par un autre membre
Vice-présidence au développement professionnel	Claire Pelletier	Mandat de deux (2) ans. Les élus sortants peuvent se présenter pour un autre mandat sur le même poste ou sur le poste de leur choix, au même titre que tout membre cotisant de l'ACM.
Secrétaire	Tonia Di Guglielmo	
Conseiller	François Perrier	
Conseiller	Alain Poirier	Mandat de un (1) an, suite à un désistement de l'élu. Le Conseil exécutif a le pouvoir de désigner un remplacement à ce poste sans qu'une élection ne soit nécessaire (Art.10.3 de nos règles et statuts).

N'oubliez pas votre formulaire!

Au grand plaisir de vous voir à notre assemblée!



Daniel Martin, président